



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Le 30 octobre 2018*

# **Le préfet de la Vendée accorde les premières autorisations nécessaires à la réalisation du parc éolien en mer au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier**

Le 9 mai 2017, la société Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN) a déposé auprès de la préfecture de la Vendée un dossier comprenant les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Ces demandes ont fait l'objet d'une instruction de près de 18 mois, au cours de laquelle ont été consultés ou ont été amenés à s'exprimer : services de l'État, commissions administratives, collectivités territoriales, organismes publics, comités professionnels, associations... Cette instruction a notamment conduit à une enquête publique qui s'est tenue du 4 avril au 23 mai 2018 et dont les conclusions ont été rendues publiques au mois d'août dernier.

Sur cette base, par arrêtés du 29 octobre 2018, le préfet de la Vendée vient de signer les premières autorisations relatives à ce projet très important. Elles concernent :

- pour le parc et les deux bases de maintenance, les autorisations exigées par les articles L. 214-1 et suivant du code de l'environnement (loi sur l'eau), visant à prendre en compte les incidences du projet sur les milieux aquatiques ;
- une concession d'utilisation du domaine public maritime.

Ces décisions sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée ([www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)).

L'instruction d'une demande de dérogation pour destruction ou perturbation d'espèces animales protégées se poursuit actuellement avec la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral, ouverte sur le site internet de la préfecture ([www.vendee.gouv.fr/projet-d-arrete-prefectoral-derogation-especes-a3019.html](http://www.vendee.gouv.fr/projet-d-arrete-prefectoral-derogation-especes-a3019.html)). De même, les différentes demandes d'autorisations sollicitées par Réseau de Transport d'Électricité (RTE) afin de réaliser le raccordement électrique du parc éolien au continent est toujours en cours.

